

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 JUILLET 2018**

Compte-rendu affiché le 07 août 2018.

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-huit, mardi 31 juillet à 20 H, le CONSEIL
En exercice : 13 MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
Présents : 11 réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
Votants : 11 séances sous la présidence de M. Bernard MAXIT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 26 juillet 2018

Etaient présents : Mme BENAND Maryse, M. BOVARD Jean, Mme BRESSOUD Yvonne, Mme CETTOUR Laurence, M. COMMAND Fabrice, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. DAVID-CRUZ Gérald, M. GRILLET-AUBERT André, M. GRILLET-MUNIER Fabrice, M. MAXIT Bernard, M. VUARAND Marcel.

Etaient absents : M. BENAND Laurent, Mme MAXIT Carole.

Mme BRESSOUD Yvonne a été nommée secrétaire.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 juillet 2018

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2. Attribution du marché pour la fourniture de denrées crues pour la cantine scolaire 2018/2019

Pour mémoire, ce marché a été attribué pour l'année scolaire 2017/2018 à la Société TRANSGOURMET OPERATIONS pour un prix unitaire de 2.883 euros TTC / repas (dont TVA à 5 %). 5 000 déjeuners (pour l'école maternelle et élémentaire) sont estimés pour l'année scolaire 2018/2019.

A la suite de l'appel d'offre, une offre a été reçue, celle de la société Transgourmet.

3 options sont proposées :

Prestations	Prix Unitaire TTC	Total TTC
Déjeuner 1 repas bio / mois	2.902	14 510.33
Déjeuner 2 repas bios / mois	2.958	14 791.83
Déjeuner sans repas bio	2.785	13 926.10

Après discussion, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition de déjeuner avec 2 repas bios / mois de la société TRANSGOURMET. Ce contrat d'une durée d'un an est reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

3. Tarifs cantine et périscolaire 2018/2019

Pour mémoire, les tarifs 2016/17 et 2017/18 ont été les suivants :

Périscolaire : 3,10 € / heure et 1,55 € la ½ heure

Cantine : 5,10 € / repas, si plus de 3 repas dans le mois
5,60 € / repas, si moins de 3 repas dans le mois

Après discussion, l'assemblée valide à l'unanimité une augmentation de 10 centimes sur le prix public de chaque prestation. Les tarifs, à compter du 01.09.2018, seront donc les suivants :

Périscolaire : 3,20 € / heure et 1,60 € la ½ heure

Cantine : 5,20 € / repas, si plus de 3 repas dans le mois
5,70 € / repas, si moins de 3 repas dans le mois

4. Remontées mécaniques

- attribution du marché pour le changement du câble porteur-tracteur du TSF2 Tromby

M. le Maire présente le tableau d'analyse des offres édité par le maître d'œuvre TIM INGENIERIE. 2 entreprises ont répondu.

Après discussion, l'assemblée valide à l'unanimité l'offre n°2 (variante) de la société IDM France pour un montant de 36 318.00 euros HT.

M. CRUZ-MERMY Valery demande quelle est la durée de vie d'un câble porteur-tracteur. M. le Maire répond que le câble en place a été mis en service il y a environ 30 ans.

- attribution du marché pour la sécurisation des arceaux et balanciers du TSF2 Tromby

L'article 30-I-3°b du décret du 25.03.2016 relatif aux marchés publics dispose qu'une seule entreprise peut être consultée dans la mesure où aucun autre opérateur n'est en mesure de réaliser les travaux et de fournir les pièces requises.

Dans ce cadre, l'assemblée valide à l'unanimité l'offre de la société GMM, pour un montant de 61 794.88 € HT.

- avenant concernant la fourniture des pièces du TC Panthiaz

L'assemblée valide à l'unanimité le devis de l'entreprise POMA pour la fourniture de pièces supplémentaires (galets, bandages...) sur balanciers, pour un montant de 16 640,16 euros HT.

- avenant concernant le lot pour la fourniture des pièces du TSF2 Tromby

L'assemblée valide à l'unanimité le devis de l'entreprise GMM pour la fourniture de pièces supplémentaires (bandages et roulements) sur balanciers, pour un montant de 970 euros HT.

5. Résiliation du contrat EUROVIA pour le marché - réfection de la route du Rys -

Pour mémoire, le conseil municipal du 13.06.2018 a décidé d'attribuer le marché pour la réfection de la route du Rys à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 118 239.60 euros TTC.

Ces travaux qui auraient dû initialement démarrer fin juin ont été reportés en raison de travaux privés d'aménagement de réseaux se déroulant sur ce même tronçon.

Aussi, le 25.07.2018 avant le démarrage des travaux, l'entreprise EUROVIA propose un devis pour des travaux additionnels de reprofilage pour un montant de 8 831.10 euros TTC. Après l'avoir consulté, la seconde entreprise qui avait soumissionné pour cet appel d'offre a confirmé, elle aussi, le besoin de réaliser cette prestation supplémentaire.

M. le Maire propose de résilier le contrat avec l'entreprise EUROVIA et de relancer une nouvelle consultation pour les motifs suivants :

- Cette prestation aurait dû figurer dans le mémoire technique transmis initialement dans le cadre de l'appel d'offre ;
- Cette prestation n'a pas été proposée aux autres candidats (et vient donc à l'encontre du principe d'égalité dans l'accès à la commande publique).

Remarque des participants :

M. CRUZ MERMY Valery propose de réaliser ces travaux en deux temps : le profilage cette année et le tapis l'année prochaine.

M. le Maire rappelle que le budget a été voté pour la réalisation de l'ensemble des travaux cette année et qu'il est encore possible de terminer ces travaux d'ici fin septembre / début octobre.

M. GRILLET-AUBERT André demande si des tests d'étanchéités à l'air et à l'eau seront réalisés pour vérifier la conformité des travaux de réseaux de l'entreprise VUILLOUD.

M. le Maire répond que la commune n'est pas compétente pour ces tests. La CCPEVA est compétente mais étant donné qu'elle n'a pas commandé ces travaux, elle n'est pas tenue de réaliser ces tests.

L'assemblée, après en avoir discuté, décide à l'unanimité de résilier le contrat avec l'entreprise EUROVIA et de lancer une nouvelle consultation en intégrant les travaux de profilage supplémentaires.

6. Projet de location des places de stationnement du bâtiment multifonctionnel

Ce projet consiste à mettre en location au public les 29 places de parking du bâtiment multifonctionnel. Au préalable, une demande d'autorisation sera à effectuer auprès de la Préfecture pour s'assurer que la commune pourra percevoir des recettes (et donc de la TVA) sachant qu'elle avait déjà initialement bénéficié de reversement de la TVA (au titre du FCTVA) sur ses dépenses liées à la construction du bâtiment multifonctionnel.

M. le Maire propose de passer des contrats de location avec les hébergeurs locaux pour mettre à disposition ces places de stationnement à leurs clients ou employés.

Remarque des participants :

M. CRUZ-MERMY Valéry propose de louer les emplacements à l'année étant donné qu'il ne devrait pas y avoir beaucoup de demandes pour la saison estivale. Il conseille également de se renseigner sur les équipements de vidéo-surveillance et de protection incendie obligatoires.

M. BOVARD Jean ajoute qu'il conviendra de vérifier également la couverture du risque et obligation d'assurance de la commune.

L'assemblée, après discussion valide à l'unanimité ce projet avec une mise en location des places à l'année à raison de 500 euros / emplacement.

7. Dématérialisation

Le calendrier de mise en place de l'obligation de la dématérialisation s'étend jusqu'en 2020. Le principal enjeu est de simplifier et d'accélérer les échanges d'informations (comptables, administratives et juridiques) entre la commune, la trésorerie (flux comptable) et la Préfecture (contrôle de légalité) notamment.

L'assemblée, après en avoir discuté, décide à l'unanimité :

- l'abonnement au module 4 de l'Association des Maires de Haute-Savoie à partir du 01.01.2019 (+ 300 euros par rapport à l'abonnement actuel) ;
- l'acquisition d'un connecteur PASRAU pour un montant de 60 euros afin d'automatiser le prélèvement à la source (obligatoire à compter du 01.01.2019) ;
- l'acquisition d'un certificat électronique RGS** pour un montant de 240 euros sur 3 ans.

8. Point sur le personnel

Le recrutement pour le poste d'agent de service à 35 heures hebdomadaires (ménage, aide cantine et périscolaire) est actuellement en cours.

M. le Maire présente les quatre candidatures reçues pour ce poste.

Afin d'envisager une prise de fonction, le cas échéant dès le 03.09.2018 (date de vacance du poste), l'assemblée autorise M. le Maire à finaliser le recrutement.

9. Proposition de projet - épicerie en vrac -

Ce projet consiste en la mise en place d'un point de vente mobile, d'une surface d'environ 14 mètres carrés pour proposer au public des produits vrac, bios et locaux.

L'assemblée, valide à l'unanimité ce projet, sous réserve que le point de vente soit installé sur le domaine privé.

10. Examen des demandes de permis de construire, déclarations préalables de travaux

M. le Maire présente au conseil les dernières demandes adressées en mairie.

Après discussions, le conseil municipal émet un avis sur chacune de ces demandes.

11. Points divers

- Le pylône sis « Sous le Saix - la Pesse », a été réparé par l'entreprise DEGENEVE. Reste maintenant à attendre l'intervention d'ORANGE pour la réparation de la ligne téléphonique.
- Plusieurs demandes de subventions ont été adressées en mairie. Une réunion spécifique à ce sujet sera organisée en septembre.
- La SOCIETE URBAFLUX n'a pas fini de réparer la borne camping-car. Une prochaine intervention est prévue au mois d'août.
- L'enquête publique pour l'élaboration du PLU se déroulera du 20.08.18 au 21.09.18. Plusieurs permanences seront proposées par le commissaire enquêteur, M. Claude FLORET.
- Une visite sur site sera effectuée par M. GRILLET-MUNIER Fabrice et M. BOVARD Jean (commission forêt), M. CRUZ-MERMY Valery et M. le Maire suite à la demande de M. Michel CUSIN pour aménager un nouveau chemin d'accès vers son chalet (qui se situe vers la Corne Noire).
- Les nouvelles adresses postales pour les habitations de La Chapelle d'Abondance sont opérationnelles. Les plaques de numérotation seront distribuées aux habitants dès réception des vis de fixation.
- M. DAVID-CRUZ rappelle que la commune se positionnera sur la réalisation ou non de de la navette groupe hivernale en septembre / octobre, lorsque l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles seront connues.
- La taxe de séjour sera perçue par la CCPEVA à compter du 01.01.2019.

Le Maire
Bernard MAXIT

A blue ink signature of Bernard MAXIT, consisting of a large, stylized 'B' and 'M' followed by a horizontal line.

La Secrétaire
Yvonne BRESSOUD

A blue ink signature of Yvonne BRESSOUD, featuring a cursive 'Y' and 'B' followed by a horizontal line.


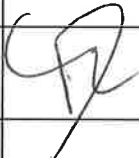
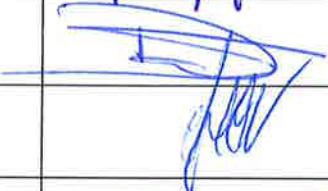
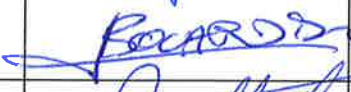
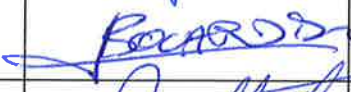


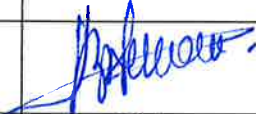

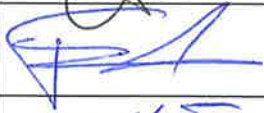


FEUILLE DE PRESENCE

Date de la réunion :

MERCREDI 31 JUILLET 2018

OBJET :

Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL		EMARGEMENT	INVITE	EMARGEMENT
MAXIT Bernard Maire			Denis TSCHANN Secrétaire mairie	
DAVID-CRUZ Gérald Premier adjoint				
GRILLET-AUBERT André Deuxième Adjoint				
BOVARD Jean Troisième adjoint				
CRUZ-MERMY Valéry Quatrième adjoint				
BENAND Maryse				
BENAND Laurent				
BRESSOUD Yvonne				
CETTOUR Laurence				
COMMAND Fabrice				
GRILLET-MUNIER Fabrice				
MAXIT Carole				
VUARAND Marcel				

MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DE

LA CHAPELLE-D'ABONDANCE

HAUTE-SAVOIE

74360

La Chapelle-d'Abondance, le

26 juillet 2018



Téléphone 04 50 73 50 08

Télécopie 04 50 73 50 66

E-mail : mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr

Monsieur Bernard MAXIT
Vers la Tour
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

CONVOCAION CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter **Mardi 31 juillet 2018 à 20 H 00** -

En cas d'empêchement, nous vous prions de bien vouloir nous prévenir à l'avance.

Veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Bernard MAXIT



Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11.07.2018
2. Attribution du marché - cantine scolaire 2018/2019 -
3. Tarifs et règlements intérieurs cantine et périscolaire 2018/2019
4. Remontées mécaniques :
 - attribution du marché - changement câble TSF2 Tromby -
 - attribution du marché, art. 30 CMP, pour TSF2 Tromby
 - avenant concernant la fourniture des pièces pour le TC Panthiaz
 - avenant concernant le lot pour la fourniture des pièces TSF2 Tromby
5. Résiliation du contrat EUROVIA pour le marché - réfection de la route du Rys -
6. Projet de location des places de stationnement du bâtiment multi-fonctionnel
7. Validation des démarches et devis pour la dématérialisation
8. Point sur le personnel
9. Proposition de projet - épicerie vrac -
10. Examen des demandes de permis de construire, déclarations préalables de travaux
11. Points divers

